



DEUXIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

**Suite à donner aux recommandations des
réunions sectorielles et techniques****Atelier visant à promouvoir la ratification
de la convention (n° 181) sur les agences
d'emploi privées, 1997**

(Genève, 20-21 octobre 2009)

1. En novembre 2009, le Bureau a soumis pour approbation (sous la forme de points de consensus) les recommandations de l'atelier susmentionné ainsi qu'un bref rapport¹ en indiquant que le rapport complet serait soumis à la session actuelle. Le Conseil d'administration a approuvé la diffusion des recommandations² et demandé au Directeur général de tenir compte des souhaits exprimés dans ces points de consensus, lors de l'établissement des propositions de travail pour l'avenir.
2. Le *Rapport de discussion*³ joint en annexe contient un résumé des discussions qui ont eu lieu au cours de l'atelier, ainsi que les points de consensus approuvés. Ce rapport présente essentiellement les points d'accord, mais il y est également indiqué que des problèmes se posent dans certains domaines du secteur des agences d'emploi privées qui devraient être examinés, et qu'il est nécessaire d'augmenter le nombre de ratifications de la convention afin d'encourager un respect beaucoup plus étendu de ses principes dans le monde entier.
3. En ce qui concerne la suite à donner aux points de consensus, il convient de rappeler qu'en mars 2009 le Conseil d'administration a approuvé un ensemble d'activités pour 2010-11⁴, notamment l'organisation d'un Forum de dialogue mondial sur le rôle des agences d'emploi privées dans la promotion du travail décent et l'amélioration du fonctionnement des marchés du travail dans les secteurs de services privés, qui devait à l'origine se tenir

¹ Document GB.306/STM/2/5.

² Document dec-GB.306/13.

³ Document WPEAC/2009/10.

⁴ Documents GB.304/PV, paragr. 216; GB.304/STM/1, paragr. 25.

fin 2011⁵. Parallèlement, il a approuvé l'invitation faite à dix travailleurs et dix employeurs de participer au forum, qui sera ouvert à tous les gouvernements intéressés.

4. Pour éviter des conflits de programmation, il est maintenant proposé que ce forum se tienne à une date antérieure de l'année 2011, les 11 et 12 avril.
5. L'objectif du forum sera de procéder à un échange de vues sur les agences d'emploi privées et le travail par l'intermédiaire d'agences d'intérim et de poursuivre la promotion de la convention n° 181, de présenter de bonnes pratiques et d'encourager d'autres ratifications. Comme indiqué lors de la 304^e session du Conseil d'administration, ce forum «serait axé plus précisément sur les secteurs de services privés (plus particulièrement les hôtels, le commerce, les services financiers, les médias et les télécommunications) en ce qui concerne le rôle que les agences d'emploi privées sont appelées à jouer dans la promotion du travail décent, en assurant une protection aux travailleurs temporaires tout en améliorant le fonctionnement des marchés du travail dans les services privés»⁶. Sur la base des points de consensus établis lors de l'atelier organisé en octobre 2009, les préparatifs du forum devraient avoir pour objet: *a) de contrôler et d'analyser les tendances dans les agences d'emploi temporaires dans ces secteurs dans certains pays; b) de recueillir des données sur les meilleures pratiques; c) d'entreprendre des recherches sur le secteur des agences d'emploi privées, y compris sur des questions telles que la création d'emplois, l'emploi précaire, la sécurité et la santé au travail, et le profil des travailleurs de ces agences; et d) d'examiner la position des organisations de travailleurs et d'employeurs sur ces questions. L'accent devrait être mis sur l'importance et l'utilité du Pacte mondial pour l'emploi en tant que cadre de référence pour les Etats Membres, en vue de limiter le risque de chômage en renforçant les services de l'emploi publics et en répondant aux besoins des agences d'emploi privées afin d'apporter un soutien adéquat aux demandeurs d'emploi.*

6. La commission voudra sans doute recommander au Conseil d'administration:

- a) d'autoriser le Directeur général à communiquer le Rapport de discussion de l'Atelier visant à promouvoir la ratification de la convention (n° 181) sur les agences d'emploi privées, 1997, (Genève, 20-21 octobre 2009) aux gouvernements, en leur demandant d'en communiquer le texte aux organisations d'employeurs et de travailleurs concernées et aux organisations internationales d'employeurs et de travailleurs et autres organisations internationales concernées;*
- b) d'approuver les propositions figurant aux paragraphes 4 et 5 concernant la suite à donner à l'atelier organisé en octobre 2009 s'agissant de la date et de l'objectif du Forum de dialogue mondial sur le rôle des agences d'emploi privées dans la promotion du travail décent et l'amélioration du fonctionnement des marchés du travail dans les secteurs de services privés.*

Genève, le 8 février 2010.

Point appelant une décision: paragraphe 6.

⁵ Les 24 et 25 octobre 2011.

⁶ Document GB.304/STM/1, paragr. 25.